

DOCUMENTS REQUIS POUR LES VENTES ARQANA
À déposer au bureau d'Arqana dès l'arrivée dans l'établissement

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CHEVAUX :

- certificat sanitaire de l'effectif dont votre cheval fait partie datant de **moins de 8 jours** (formulaire obligatoire ci-joint)
- puce électronique (transpondeur)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES IDENTITE / PROPRIETE	Foal	Yearling	2 ans / Store	Jument vide	Jument pleine	Pouliche à l'entraînement ou sortant de l'entraînement	Cheval à l'entraînement
Document d'accompagnement validé ⁽¹⁾		X	X	X	X	X	X
Document d'accompagnement édité ⁽¹⁾ / Graphique obligatoire	X						
Carte d'immatriculation / Certificat de vente IFCE	X	X	X	X	X	X	X
Certificat / Attestation de saillie					X		

DOCUMENTS SANITAIRES OBLIGATOIRES	Foal	Yearling	2 ans / Store	Jument vide	Jument pleine	Pouliche à l'entraînement ou sortant de l'entraînement	Cheval à l'entraînement
Résultat négatif du test de Coggins (moins de 30 jours) (EIA)	X	X	X	X	X	X	X
Vaccination contre la grippe ⁽²⁾ (protocole complet)	X	X	X	X	X	X	X
Test d'Artérite Virale (moins de 30 jours) (EVA)			X	X	X	X	X
Vaccination contre la rhinopneumonie ⁽²⁾ (protocole complet)		X	X	X	X	X	X
Résultats de tests de métrite contagieuse pour Taylorella Equigenitalis uniquement, et par culture . (moins de 30 jours) ⁽³⁾ 2 sites : Prélèvements Sinus + Fosse clitoridiens				X	X	X	

DOCUMENTS SANITAIRES VIVEMENT RECOMMANDES	Foal	Yearling	2 ans / Store	Jument vide	Jument pleine	Pouliche à l'entraînement ou sortant de l'entraînement	Cheval à l'entraînement
Test de la piroplasmose IFAT + Elisa ⁽⁴⁾ (moins de 30 jours)		X	X	X	X	X	X
Certificat d'aptitude à la reproduction						X	
Certificat de gestation datant de moins de 8 jours					X		
Dossier vétérinaire radiographique		34 clichés	36 clichés			36 clichés	36 clichés
Vidéo endoscopie		X	X			X	X

⁽¹⁾ Voir instructions générales page 2 du document d'accompagnement.

⁽²⁾ Vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie conforme à l'article 135 du code des courses (les vaccinations font l'objet d'un contrôle lors des ventes).

⁽³⁾ Les résultats des tests de métrite de la saison de monte sont acceptés pour la vente d'été.

⁽⁴⁾ Le test de piroplasmose est particulièrement recommandé pour les pouliches et juments susceptibles d'être exportées vers les Etats-Unis, l'Australie, le Japon, la Russie, l'Inde, La Turquie, la Tunisie ...